



Simplot 3-18-18 Liquid Fertilizer

Fiche de Données de Sécurité

conforme Federal Register / Vol. 77, No. 58 / Monday, March 26, 2012 / Rules and Regulations
Date d'émission: 2023-01-10 Date de révision: 2025-03-24 Remplace la fiche: 2023-01-10 Version: 2.0

SECTION 1 Identification

1.1. Identificateur de produit

Forme du produit : Mélange
Nom du produit : Simplot 3-18-18 Liquid Fertilizer
Code du produit : M15400

1.2. Autres moyens d'identification

Pas d'informations complémentaires disponibles

1.3. Usage recommandé et restrictions d'utilisation du produit chimique

Pas d'informations complémentaires disponibles

1.4. Données relatives au fournisseur

JR Simplot Company
Boîte postale 70013
Boise, ID, 83707
T 1-208-336-2110

1.5. Numéro de téléphone en cas d'urgence

Numéro d'urgence : CHEMTREC 1-800-424-9300

SECTION 2 Identification des dangers

2.1. Classification de la substance ou du mélange

Classification SGH-US

Toxicité aiguë (par voie orale), Catégorie 4	H302	Nocif en cas d'ingestion.
Corrosif/irritant pour la peau, catégorie 2	H315	Provoque une irritation cutanée.
Texte intégral des mentions H : voir rubrique 16		

2.2. Éléments d'étiquetage

Étiquetage GHS US

Pictogrammes de danger (GHS US) :



Mention d'avertissement (GHS US)	: Attention
Mentions de danger (GHS US)	: H302 - Nocif en cas d'ingestion H315 - Provoque une irritation cutanée
Conseils de prudence (GHS US)	: P264 - Se laver les mains, les avant-bras et le visage soigneusement après manipulation. P270 - Ne pas manger, boire ou fumer en manipulant ce produit. P280 - Wear protective gloves. P301+P312 - En cas d'ingestion: Appeler un centre antipoison ou un médecin en cas de malaise. P302+P352 - En cas de contact avec la peau: Laver abondamment à l'eau. P321 - Traitement spécifique (voir les instructions complémentaires de premiers secours sur cette étiquette). P330 - Rincer la bouche. P332+P313 - En cas d'irritation cutanée: Demander un avis médical o consulter un médecin. P362+P364 - Enlever les vêtements contaminés et les laver avant réutilisation.

Simplot 3-18-18 Liquid Fertilizer

Fiche de Données de Sécurité

conforme Federal Register / Vol. 77, No. 58 / Monday, March 26, 2012 / Rules and Regulations

P501 - Éliminer le ...in accordance with local/regional/national regulations to un centre de collecte de déchets dangereux ou spéciaux, conformément à la réglementation locale, régionale, nationale et/ou internationale.

2.3. Hazards associated with known or reasonably anticipated uses

Pas d'informations complémentaires disponibles

2.4. Hazards not otherwise classified

Pas d'informations complémentaires disponibles

2.5. Toxicité aiguë inconnue

Pas d'informations complémentaires disponibles

SECTION 3 Composition/information sur les ingrédients

3.1. Substances

Non applicable

3.2. Mélanges

Nom	Identificateur de produit	%	Classification SGH-US
Water	n° CAS: 7732-18-5		Non classé
phosphoric acid	n° CAS: 7664-38-2		Met. Corr. 1, H290 Skin Corr. 1B, H314
potassium hydroxide	n° CAS: 1310-58-3		Acute Tox. 4 (Oral), H302 Skin Corr. 1, H314
urea (57-13-6)	n° CAS: 57-13-6		Eye Irrit. 2B, H320
ammonia, aqueous solutions	n° CAS: 1336-21-6		Skin Corr. 1, H314

Texte complet des classes de danger et des phrases H : voir rubrique 16

SECTION 4 Premiers soins

4.1. Description des premiers soins nécessaires

Premiers soins général	: Ne jamais administrer quelque chose par la bouche à une personne inconsciente. En cas de malaise consulter un médecin (si possible lui montrer l'étiquette). Appeler un centre antipoison ou un médecin en cas de malaise.
Premiers soins après inhalation	: Transporter la personne à l'extérieur et la maintenir dans une position où elle peut confortablement respirer. Permettre au sujet de respirer de l'air frais. Mettre la victime au repos.
Premiers soins après contact avec la peau	: Laver abondamment à l'eau et au savon. Laver les vêtements contaminés avant réutilisation. En cas d'irritation cutanée: Consulter un médecin. Traitement spécifique (voir les instructions supplémentaires de premiers soins sur cette étiquette). Laver la peau avec beaucoup d'eau. Enlever les vêtements contaminés. En cas d'irritation cutanée: Consulter un médecin.
Premiers soins après contact oculaire	: Rincer immédiatement et abondamment à l'eau. Consulter un médecin si la douleur ou la rougeur persiste. Rincer les yeux à l'eau par mesure de précaution.
Premiers soins après ingestion	: NE PAS faire vomir. Consulter d'urgence un médecin. Appeler un CENTRE ANTIPOISON ou un médecin en cas de malaise. Rincer la bouche. Appeler un centre antipoison ou un médecin en cas de malaise.

Simplot 3-18-18 Liquid Fertilizer

Fiche de Données de Sécurité

conforme Federal Register / Vol. 77, No. 58 / Monday, March 26, 2012 / Rules and Regulations

4.2. Symptômes/effets les plus importants, aigus ou retardés

Effets néfastes potentiels sur la santé humaine et symptômes possibles	: Compte tenu des données disponibles, les critères de classification ne sont pas remplis. Nocif en cas d'ingestion.
Symptômes/effets après inhalation	: Aucun(es) dans des conditions normales.
Symptômes/effets après contact avec la peau	: Provoque une irritation cutanée. Irritation.
Symptômes/effets après contact oculaire	: Aucun(es) dans des conditions normales.
Symptômes/effets après ingestion	: L'ingestion d'une petite quantité de ce produit présente un sérieux danger pour la santé. Nocif en cas d'ingestion.

4.3. Indications quant à la nécessité éventuelle d'une prise en charge médicale immédiate ou d'un traitement spécial

Autre avis médical ou traitement	: Traitement symptomatique.
----------------------------------	-----------------------------

SECTION 5: Mesures à prendre en cas d'incendie

5.1. Moyens d'extinctions appropriés (et non appropriés)

Moyens d'extinction appropriés	: Sable. Eau pulvérisée. Poudre sèche. Mousse. Dioxyde de carbone.
Agents d'extinction non appropriés	: Ne pas utiliser un fort courant d'eau.

5.2. Dangers spécifiques du produit

Danger d'incendie	: Aucun risque d'incendie.
Danger d'explosion	: Aucun danger d'explosion direct.
Produits de décomposition dangereux en cas d'incendie	: Dégagement possible de fumées toxiques.

5.3. Équipements spéciaux de protection et précautions pour les pompiers

Instructions de lutte contre l'incendie	: Refroidir les conteneurs exposés par pulvérisation ou brouillard d'eau. Soyez prudent lors du combat de tout incendie de produits chimiques. Éviter que les eaux usées de lutte contre l'incendie contaminent l'environnement. Ne pas pénétrer dans la zone de feu sans équipement de protection, y compris une protection respiratoire.
Protection en cas d'incendie	: Ne pas pénétrer dans la zone de feu sans équipement de protection, y compris une protection respiratoire. Ne pas intervenir sans un équipement de protection adapté. Appareil de protection respiratoire autonome isolant. Protection complète du corps.

SECTION 6 Mesures à prendre en cas de déversement accidentel

6.1. Précautions individuelles, équipements de protection et mesures d'urgence

Mesures générales	: Obtenir la fuite si cela peut se faire sans danger. Avertir les autorités si le produit pénètre dans les égouts ou dans les eaux du domaine public. Absorber toute substance répandue pour éviter qu'elle attaque les matériaux environnants.
-------------------	---

Pour les non-secouristes

Équipement de protection	: Porter l'équipement de protection individuelle recommandé.
Procédures d'urgence	: Ventiler la zone de déversement. Éloigner le personnel superflu. Éviter le contact avec la peau et les yeux.

Pour les secouristes

Équipement de protection	: Ne pas intervenir sans un équipement de protection adapté. Fournir une protection adéquate aux équipes de nettoyage. Pour plus d'informations, se reporter à la section 8 : "Contrôle de l'exposition-protection individuelle".
Procédures d'urgence	: Aérer la zone. Éloigner le personnel superflu. Obtenir la fuite si cela peut se faire sans danger.
Précautions pour la protection de l'environnement	: Éviter le rejet dans l'environnement. Éviter la pénétration dans les égouts et les eaux potables. Avertir les autorités si le liquide pénètre dans les égouts ou dans les eaux du domaine public.

Simplot 3-18-18 Liquid Fertilizer

Fiche de Données de Sécurité

conforme Federal Register / Vol. 77, No. 58 / Monday, March 26, 2012 / Rules and Regulations

6.2. Méthodes et matériaux de confinement et de nettoyage

Pour la rétention	: Absorber tout produit répandu avec du sable ou de la terre. Contenir la matière déversée en l'endiguant ou à l'aide de matières absorbantes de façon à empêcher l'écoulement dans les égouts ou les cours d'eau. Stopper la fuite, si possible sans prendre de risque.
Procédés de nettoyage	: Absorber le liquide répandu dans un matériau absorbant. Absorber le produit répandu aussi vite que possible au moyen de solides inertes tels que l'argile ou la terre de diatomées. Recueillir le produit répandu. Stocker à l'écart des autres matières.
Autres informations	: Éliminer les matières ou résidus solides dans un centre autorisé.

Voir Rubrique 8, Contrôle de l'exposition/protection individuelle, Pour plus d'informations, se reporter à la section 13

SECTION 7 Manutention et stockage

7.1. Précautions à prendre pour assurer la manutention dans des conditions de sécurité

Précautions à prendre pour une manipulation sans danger	: Assurer une bonne ventilation du poste de travail. Se laver les mains et toute autre zone exposée avec un savon doux et de l'eau, avant de manger, de boire, de fumer, et avant de quitter le travail. Assurer une bonne ventilation de la zone de travail afin d'éviter la formation de vapeurs. Éviter le contact avec la peau et les yeux. Porter un équipement de protection individuel.
Mesures d'hygiène	: Se laver les mains, les avant-bras et le visage soigneusement après manipulation. Laver les vêtements contaminés avant réutilisation. Ne pas manger, boire ou fumer en manipulant ce produit. Se laver les mains après toute manipulation.
Dangers supplémentaires lors du traitement	: Non considéré comme dangereux dans des conditions normales d'utilisation.

7.2. Stockage dans des conditions de sécurité en tenant compte de toutes incompatibilités éventuelles

Mesures techniques	: Conserver dans un endroit frais et bien ventilé à l'écart de la chaleur.
Conditions de stockage	: Conserver uniquement dans le récipient d'origine dans un endroit frais et bien ventilé à l'écart des : Garder les conteneurs fermés en dehors de leur utilisation.
Produits incompatibles	: Bases fortes. Acides forts.
Matières incompatibles	: Sources d'inflammation. Rayons directs du soleil.
Matériaux d'emballage	: Toujours conserver le produit dans un emballage de même nature que l'emballage d'origine.

SECTION 8 Contrôles de l'exposition/protection individuelle

8.1. Paramètres de contrôle

Pas d'informations complémentaires disponibles

8.2. Contrôles d'ingénierie appropriés

Contrôles techniques appropriés	: Assurer une bonne ventilation du poste de travail.
Contrôle de l'exposition de l'environnement	: Éviter le rejet dans l'environnement.

8.3. Mesures de protection individuelle, telles que l'emploi d'équipements de protection individuelle

Équipement de protection individuelle:

Éviter toute exposition inutile.

Protection des mains:
Porter des gants de protection.
Protection oculaire:
Lunettes anti-éclaboussures ou lunettes de sécurité. Lunettes de sécurité

Simplot 3-18-18 Liquid Fertilizer

Fiche de Données de Sécurité

conforme Federal Register / Vol. 77, No. 58 / Monday, March 26, 2012 / Rules and Regulations

Protection de la peau et du corps:
Porter un vêtement de protection approprié
Protection des voies respiratoires:
Porter un masque approprié

Symbole(s) de l'équipement de protection individuelle:



Autres informations:

Ne pas manger, ne pas boire et ne pas fumer pendant l'utilisation.

SECTION 9 Propriétés physiques et chimiques

9.1. Propriétés physiques et chimiques de base

État physique	: Liquide
Apparence	: Clear, colorless liquid.
Couleur	: Clear Solution
Odeur	: Nearly odorless Mild ammonia odor
Seuil olfactif	: Aucune donnée disponible
pH	: 7,4 – 7,8
Point de fusion	: Non applicable
Point de congélation	: Aucune donnée disponible
Point d'ébullition	: 94 °C
Point d'éclair	: Non-flammable
Inflamabilité (solide, gaz)	: Ininflammable.
Pression de la vapeur	: Aucune donnée disponible
Densité relative de la vapeur à 20°C	: Aucune donnée disponible
Densité relative	: 1,42
Masse volumique	: 11,8 lbs/gal
Solubilité	: Complete.
Coefficient de partage n-octanol/eau (Log Pow)	: Aucune donnée disponible
Température d'auto-inflammation	: Aucune donnée disponible
Température de décomposition	: Aucune donnée disponible
Viscosité, cinématique	: Aucune donnée disponible
Limites d'explosivité	: Aucune donnée disponible
Caractéristiques d'une particule	: Aucune donnée disponible

phosphoric acid	
Caractéristiques d'une particule	Aucune donnée disponible

potassium hydroxide	
Caractéristiques d'une particule	Aucune donnée disponible

ammonia, aqueous solutions	
Caractéristiques d'une particule	Aucune donnée disponible

Water	
Caractéristiques d'une particule	Aucune donnée disponible

Simplot 3-18-18 Liquid Fertilizer

Fiche de Données de Sécurité

conforme Federal Register / Vol. 77, No. 58 / Monday, March 26, 2012 / Rules and Regulations

urea (57-13-6)

Caractéristiques d'une particule

Aucune donnée disponible

9.2. Données (supplémentaires) concernant certaines classes de danger physique

Pas d'informations complémentaires disponibles

SECTION 10 Stabilité et réactivité

10.1. Réactivité

Le produit n'est pas réactif dans les conditions normales d'utilisation, de stockage et de transport.

10.2. Stabilité chimique

Stable. Non établi.

10.3. Risque de réactions dangereuses

Non établi.

10.4. Conditions à éviter

Extremely high temperatures. Rayons directs du soleil. Températures extrêmement élevées ou extrêmement basses.

10.5. Matériaux incompatibles

Water-reactive materials. Acides forts. Bases fortes.

10.6. Produits de décomposition dangereux

During high temperature in fire conditions. The product may reach melting point and decompose to release NH₃, SO_x, PO_x, or CN. fumée. Monoxyde de carbone. Dioxyde de carbone.

SECTION 11 Données toxicologiques

11.1. Informations sur les effets toxicologiques

Toxicité Aiguë (voie orale) : Nocif en cas d'ingestion.

Toxicité Aiguë (voie cutanée) : Non classé

Toxicité aigüe (inhalation) : Non classé

Simplot 3-18-18 Liquid Fertilizer

ATE US (voie orale)

1556,075 mg/kg de poids corporel

phosphoric acid (7664-38-2)

DL50 orale rat

(Rat)

potassium hydroxide (1310-58-3)

ATE US (voie orale)

333 mg/kg de poids corporel

Water (7732-18-5)

DL50 orale rat

90000 mg/kg

ATE US (voie orale)

90000 mg/kg de poids corporel

Simplot 3-18-18 Liquid Fertilizer

Fiche de Données de Sécurité

conforme Federal Register / Vol. 77, No. 58 / Monday, March 26, 2012 / Rules and Regulations

urea (57-13-6) (57-13-6)	
DL50 orale rat	8471 mg/kg (Rat; OECD 401: Acute Oral Toxicity; Literature study; 14300 mg/kg bodyweight; Rat; Experimental value)
DL50 cutanée rat	> 3200 mg/kg (Rat; Literature study)
DL50 cutanée lapin	> 21000 mg/kg (Rabbit; Literature study)
ATE US (voie orale)	8471 mg/kg de poids corporel

Corrosion cutanée/irritation cutanée : Provoque une irritation cutanée.
pH: 7,4 – 7,8

phosphoric acid (7664-38-2)	
pH	0 – 0,5 (20 °C)

potassium hydroxide (1310-58-3)	
pH	> 13,5 (20 °C)

ammonia, aqueous solutions (1336-21-6)	
pH	12,2

Water (7732-18-5)	
pH	7

urea (57-13-6) (57-13-6)	
pH	7,2 (10 %)

Lésions oculaires graves/irritation oculaire : Non classé
pH: 7,4 – 7,8

phosphoric acid (7664-38-2)	
pH	0 – 0,5 (20 °C)

potassium hydroxide (1310-58-3)	
pH	> 13,5 (20 °C)

ammonia, aqueous solutions (1336-21-6)	
pH	12,2

Water (7732-18-5)	
pH	7

urea (57-13-6) (57-13-6)	
pH	7,2 (10 %)

Sensibilisation respiratoire ou cutanée : Non classé

Mutagénicité sur les cellules germinales : Non classé

Cancérogénicité : Non classé

Toxicité pour la reproduction : Non classé

Toxicité spécifique pour certains organes cibles (STOT) (exposition unique) : Non classé

Toxicité spécifique pour certains organes cibles (STOT) (exposition répétée) : Non classé

Danger par aspiration : Non classé

Simplot 3-18-18 Liquid Fertilizer

Fiche de Données de Sécurité

conforme Federal Register / Vol. 77, No. 58 / Monday, March 26, 2012 / Rules and Regulations

Simplot 3-18-18 Liquid Fertilizer	
Viscosité, cinématique	Aucune donnée disponible
phosphoric acid (7664-38-2)	
Viscosité, cinématique	Aucune donnée disponible
potassium hydroxide (1310-58-3)	
Viscosité, cinématique	No data available in the literature
ammonia, aqueous solutions (1336-21-6)	
Viscosité, cinématique	1,43 mm²/s
Water (7732-18-5)	
Viscosité, cinématique	Aucune donnée disponible
urea (57-13-6) (57-13-6)	
Viscosité, cinématique	Not applicable (solid)

Effets néfastes potentiels sur la santé humaine et symptômes possibles	: Compte tenu des données disponibles, les critères de classification ne sont pas remplis. Nocif en cas d'ingestion.
Symptômes/effets après inhalation	: Aucun(es) dans des conditions normales.
Symptômes/effets après contact avec la peau	: Provoque une irritation cutanée. Irritation.
Symptômes/effets après contact oculaire	: Aucun(es) dans des conditions normales.
Symptômes/effets après ingestion	: L'ingestion d'une petite quantité de ce produit présente un sérieux danger pour la santé. Nocif en cas d'ingestion.

SECTION 12 Données écologiques

12.1. Écotoxicité

Écologie - général	: Ce produit n'est pas considéré comme toxique pour les organismes aquatiques et ne provoque pas d'effets néfastes à long terme dans l'environnement.
Dangers pour le milieu aquatique – danger aigu (à court terme)	: Non classé
Dangers pour le milieu aquatique – danger chronique (à long-terme)	: Non classé

urea (57-13-6) (57-13-6)	
CL50 - Poissons [1]	> 6810 mg/l (96 h; Leuciscus idus; Nominal concentration)
CE50 - Crustacés [1]	> 10000 mg/l (48 h; Daphnia magna; Nominal concentration)
CL50 - Poissons [2]	17500 mg/l (96 h; Poecilia reticulata)
CE50 - Crustacés [2]	> 10000 mg/l (24 h; Daphnia magna)
CE50 72h - Algues [1]	24541,9 mg/l Test organisms (species): Raphidocelis subcapitata (previous names: Pseudokirchneriella subcapitata, Selenastrum capricornutum)
CE50 96h - Algues [1]	42184 mg/l Source: Ecological Structure Activity Relationships
TLM - Poissons [1]	17500 ppm (96 h; Poecilia reticulata)
Seuil toxique - Autres organismes aquatiques [1]	120000 mg/l (16 h; Bacteria; Toxicity test)
Seuil toxique - Autres organismes aquatiques [2]	> 10000 mg/l (Pseudomonas putida)
Seuil toxique - Algues [1]	> 10000 mg/l (168 h; Scenedesmus quadricauda; Growth rate)
Seuil toxique - Algues [2]	47 mg/l (192 h; Microcystis aeruginosa; Growth rate)

Simplot 3-18-18 Liquid Fertilizer

Fiche de Données de Sécurité

conforme Federal Register / Vol. 77, No. 58 / Monday, March 26, 2012 / Rules and Regulations

12.2. Persistance et dégradabilité

Simplot 3-18-18 Liquid Fertilizer	
Persistance et dégradabilité	Non établi.
phosphoric acid (7664-38-2)	
Persistance et dégradabilité	Biodegradability: not applicable, No (test)data on mobility of the components available, Non établi.
potassium hydroxide (1310-58-3)	
Persistance et dégradabilité	Biodegradability: not applicable, Low potential for adsorption in soil, Non établi.
ammonia, aqueous solutions (1336-21-6)	
Persistance et dégradabilité	Readily biodegradable in water, Ozonation in water, Biodegradable in the soil, No (test)data on mobility of the components available, Ozonation in the air, Non établi.
Water (7732-18-5)	
Persistance et dégradabilité	Non établi.
urea (57-13-6) (57-13-6)	
Persistance et dégradabilité	Inherently biodegradable, Hydrolysis in water, Non établi.
DThO	0,27 g O ₂ /g substance

12.3. Potentiel de bioaccumulation

Simplot 3-18-18 Liquid Fertilizer	
Potentiel de bioaccumulation	Non établi.
phosphoric acid (7664-38-2)	
Potentiel de bioaccumulation	Bioaccumulation: not applicable. Non établi.
potassium hydroxide (1310-58-3)	
Potentiel de bioaccumulation	Bioaccumulation: not applicable. Non établi.
ammonia, aqueous solutions (1336-21-6)	
Potentiel de bioaccumulation	Bioaccumulation: not applicable. Non établi.
Water (7732-18-5)	
Coefficient de partage n-octanol/eau (Log Pow)	-1,38
Potentiel de bioaccumulation	Non établi.
urea (57-13-6) (57-13-6)	
FBC - Poissons [1]	1 (72 h; Brachydanio rerio; Fresh water)
FBC - Autres organismes aquatiques [1]	11700 (Chlorella sp.)
Coefficient de partage n-octanol/eau (Log Pow)	< -1,73 (Experimental value; EU Method A.8: Partition Coefficient)
Potentiel de bioaccumulation	Bioaccumulation: not applicable. Non établi.

12.4. Mobilité dans le sol

phosphoric acid (7664-38-2)	
Écologie - sol	Highly mobile in soil.

Simplot 3-18-18 Liquid Fertilizer

Fiche de Données de Sécurité

conforme Federal Register / Vol. 77, No. 58 / Monday, March 26, 2012 / Rules and Regulations

potassium hydroxide (1310-58-3)	
Écologie - sol	Low potential for adsorption in soil.
ammonia, aqueous solutions (1336-21-6)	
Écologie - sol	No (test)data on mobility of the component(s) available.
urea (57-13-6) (57-13-6)	
Tension de surface	No data available in the literature
Coefficient d'adsorption normalisé du carbone organique (Log Koc)	-1,43 – -1,19 (log Koc, Calculated value)
Écologie - sol	Highly mobile in soil.

12.5. Autres effets nocifs

Ozone	: Non classé
Fluorinated greenhouse gases	: Non
Autres informations	: Éviter les rejets non intentionnels dans l'environnement.

SECTION 13 Données sur l'élimination

Réglementation régionale sur les déchets	: Élimination à effectuer conformément aux prescriptions légales.
Méthodes de traitement des déchets	: Éliminer le contenu/récipient conformément aux consignes de tri du collecteur agréé.
Recommandations pour l'élimination des eaux usées	: Élimination à effectuer conformément aux prescriptions légales.
Recommandations pour le traitement du produit/emballage	: Eliminer conformément aux règlements de sécurité locaux/nationaux en vigueur. Éliminer le contenu/récipient dans un centre de collecte de déchets dangereux ou spéciaux, conformément à la réglementation locale, régionale, nationale et/ou internationale. Élimination à effectuer conformément aux prescriptions légales.
Indications complémentaires	: Ne pas réutiliser des récipients vides.
Informations sur les déchets écologiques	: Éviter les rejets non intentionnels dans l'environnement.

SECTION 14 Informations relatives au transport

14.1. Numéro ONU

Le produit n'est pas un produit dangereux selon les règlements applicables au transport

14.2. Désignation officielle de transport de l'ONU

Désignation officielle pour le transport (DOT)	: Non applicable
Désignation officielle pour le transport (TMD)	: Non applicable
Désignation officielle pour le transport (IMDG)	: Non applicable
Désignation officielle pour le transport (IATA)	: Non applicable

14.3. Classe(s) relative(s) au transport

DOT

Classe(s) de danger pour le transport (DOT)	: Non applicable
---	------------------

TDG

Classe(s) de danger pour le transport (TDG)	: Non applicable
---	------------------

IMDG

Classe(s) de danger pour le transport (IMDG)	: Non applicable
--	------------------

Simplot 3-18-18 Liquid Fertilizer

Fiche de Données de Sécurité

conforme Federal Register / Vol. 77, No. 58 / Monday, March 26, 2012 / Rules and Regulations

IATA

Classe(s) de danger pour le transport (IATA) : Non applicable

14.4. Groupe d'emballage

Groupe d'emballage (DOT) : Non applicable
Groupe d'emballage (TDG) : Non applicable
Groupe d'emballage (IMDG) : Non applicable
Groupe d'emballage (IATA) : Non applicable

14.5. Dangers environnementaux

Autres informations : Pas d'informations supplémentaires disponibles.

14.6. Transport en vrac

Non applicable

14.7. Précautions spéciales pour l'utilisateur

DOT

Aucune donnée disponible

TMD

Aucune donnée disponible

IMDG

Aucune donnée disponible

IATA

Aucune donnée disponible

SECTION 15 Informations sur la réglementation

15.1. Federal regulations

Tous les composants de ce produit sont enregistrés ou exempts d'enregistrement dans l'inventaire de la Loi sur la Réglementation des Substances Toxiques par l'Agence de la Protection de l'Environnement des Etats-Unis (TSCA)

Composant(s) chimique(s) sujet(s) aux exigences de rapport de la section 313 du "Title III" du "Superfund Amendments and Reauthorization Act" de 1986 et 40 CFR Part 372.

ammonia, aqueous solutions	n° CAS 1336-21-6	%
----------------------------	------------------	---

phosphoric acid (7664-38-2)

QD CERCLA	5000 lb
-----------	---------

potassium hydroxide (1310-58-3)

QD CERCLA	1000 lb
-----------	---------

ammonia, aqueous solutions (1336-21-6)

QD CERCLA	1000 lb
-----------	---------

Simplot 3-18-18 Liquid Fertilizer

Fiche de Données de Sécurité

conforme Federal Register / Vol. 77, No. 58 / Monday, March 26, 2012 / Rules and Regulations

15.2. Règlements internationaux

CANADA

phosphoric acid (7664-38-2)

Listé dans la LIS canadienne (Liste Intérieure des Substances)

potassium hydroxide (1310-58-3)

Listé dans la LIS canadienne (Liste Intérieure des Substances)

ammonia, aqueous solutions (1336-21-6)

Listé dans la LIS canadienne (Liste Intérieure des Substances)

Water (7732-18-5)

Listé dans la LIS canadienne (Liste Intérieure des Substances)

urea (57-13-6) (57-13-6)

Listé dans la LIS canadienne (Liste Intérieure des Substances)

Réglementations UE

Pas d'informations complémentaires disponibles

Directives nationales

Water (7732-18-5)

Figure dans l'INSQ (Mexican National Inventory of Chemical Substances)

urea (57-13-6) (57-13-6)

Figure dans l'INSQ (Mexican National Inventory of Chemical Substances)

15.3. State regulations

California Proposition 65 - Ce produit ne contient aucune substance reconnue par l'Etat de Californie pour provoquer des cancers, des dommages au niveau du développement et/ou de la reproduction

Composant	Réglementations nationales ou locales
phosphoric acid(7664-38-2)	U.S. - Massachussetts - Liste Right To Know; U.S. - New Jersey - Liste Right To Know des substances dangereuses; U.S. - Pennsylvania - RTK (Right to Know) List
potassium hydroxide(1310-58-3)	U.S. - Massachussetts - Liste Right To Know; U.S. - New Jersey - Liste Right To Know des substances dangereuses; U.S. - Pennsylvania - RTK (Right to Know) List
ammonia, aqueous solutions(1336-21-6)	U.S. - Massachussetts - Liste Right To Know; U.S. - New Jersey - Liste Right To Know des substances dangereuses; U.S. - Pennsylvania - RTK (Right to Know) List

SECTION 16 Autres informations

conforme Federal Register / Vol. 77, No. 58 / Monday, March 26, 2012 / Rules and Regulations

Date de révision : 2025-03-24

Date d'émission : 2023-01-10

Autres informations : Aucun(e).

Simplot 3-18-18 Liquid Fertilizer

Fiche de Données de Sécurité

conforme Federal Register / Vol. 77, No. 58 / Monday, March 26, 2012 / Rules and Regulations

Full text of hazard classes and H-statements	
H290	Peut être corrosif pour les métaux.
H302	Nocif en cas d'ingestion
H314	Provoque des brûlures de la peau et des lésions oculaires graves
H315	Provoque une irritation cutanée
H320	Provoque une irritation des yeux

Fiche de données de sécurité (FDS), USA

Disclaimer: This information relates to the specific material designated and may not be valid for such material used in combination with any other materials or in any process. Such information is to the best of our knowledge and belief, accurate and reliable as of the date compiled. However, no representation, warranty or guarantee is made as to its accuracy, reliability or completeness. NO WARRANTY OF MERCHANTABILITY, FITNESS FOR ANY PARTICULAR PURPOSE, OR ANY OTHER WARRANTY, EXPRESS OR IMPLIED, IS MADE CONCERNING THE INFORMATION HEREIN PROVIDED. It is the user's responsibility to satisfy himself as to the suitability and completeness of such information for his own particular use. We do not accept liability for any loss or damage that may occur from the use of this information nor do we offer warranty against patent infringement.